



Ville de
BINCHE

Formulaire de demande relatif à l'installation d'une terrasse non-ancrée au sol

1. Informations personnelles

- a. Nom et prénom de la personne introduisant la demande :
.....
- b. Fonction de la personne introduisant la demande :
- c. Adresse :
-
- d. Numéro de téléphone :
- e. Courriel :

2. Informations relatives à l'établissement

- a. Nom et prénom du propriétaire de l'établissement :
-
- b. Nom et prénom du gérant de l'établissement (si différent du point a) :
-
- c. Dénomination de l'établissement :
-
- d. Adresse :
-
-
- e. Numéro de TVA :
- f. Secteur d'activité : (ex : Friterie, Restaurant, etc) :
.....

3. Informations relatives à la terrasse :

a. Quelles sont les dimensions de votre terrasse ?.....
Longueur ?
Largeur ?
Superficie totale ?

b. Sur cette terrasse, quel sera le nombre de

- Tables :
- Chaises :
- Parasols :
- Stores-bannes :

c. Quel type de mobilier utiliserez-vous ?

- Aluminium Bois Résine synthétique

d. Quelle sera la couleur de votre mobilier ?

- Gris Beige Brun Noir

e. Quel type de plancher installerez-vous ?

- Bois Résine synthétique Aucun plancher ne sera installé

f. Comptez-vous utiliser un appareil de chauffage ?

Si oui, de quel type ?.....

g. Prévoyez-vous un écran de séparation à la limite de votre terrasse ?

.....

Si oui, de quel type ?

.....

Quelle en sera la hauteur ? (Le maximum est d' 1m50).....

h. Votre enseigne est-elle conforme au Règlement Communal d'Urbanisme ? Oui/Non

i. Vous avez pris connaissance du Règlement qui se trouve en annexe. Sur base de ce dernier, votre terrasse est-elle conforme à l'ensemble des dispositions reprises dans ce Règlement ? Oui/Non

j. Date d'installation de la terrasse :

4. Documents à joindre à la demande :

- Des photos de l'établissement. L'enseigne doit être clairement visible.
- Le plan de la mise en place de la terrasse. Attention ce plan doit être à l'échelle 1/100.
- La documentation relative au mobilier qui sera utilisé (Tant au niveau des matériaux choisis que de la couleur.)

Pour rappel, la terrasse ne peut être ancrée dans le sol. Le non-respect de cette disposition entrainera une amende administrative d'un maximum de 350 euros ainsi que l'enlèvement de la terrasse.

Fait le :

à :

Signature :

Ce document est à renvoyer dûment complété et annexé des divers documents demandés à l'adresse suivante :

Service de police Administrative
Route de Charleroi, 14 – 7130 Binche
064/311.660

